L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS:

DIMANCHE MATIN, 15 SEPTEMBRE [illegible]

FEUILLETON.

LE GOUFFRE

PAR

ÉLIE BERTHET.

PREMIÈRE PARTIE.

XIII

L'ÉMEUTE.

La journée du lendemain et celle du surlendemain se passèrent sans événement remarquable. Philippe avait écrit à Frémont pour le prier de venir le voir à la Cristallière; mais le manufacturier, devinant sans doute qu'il s'agissait d'Anselme Bertin, au sujet duquel il demeurait inflexible, ne s'était pas rendu à cette invitation. En revanche, Montcel avait reçu la visite de Thibaut et ils avaient causé longuement ensemble. A la suite de cette conférence, Thibaut se retirait triste et consterné, quand il rencontra Mme Morandier qui lui demanda comment il trouvait son maître.

—De mieux en mieux pour la santé, madame, répliqua le régisseur; mais il y a décidément du trouble du côté de la raison. M. de Montcel est déjà ruiné aux trois quarts, et si vous saviez l'ordre qu'il vient de me donner tout à l'heure.... Heureusement il ne dépend pas de moi d'exécuter ses volontés; il faudrait voir comme je serais reçu par M. de Pontalet l'administrateur provisoire!

La curiosité de Cécile était vivement excitée, mais un sentiment de discrétion l'empêcha de questionner le régisseur, qui partit en continuant de gémir tout bas.

Le troisième jour était un dimanche, et Philippe espérait que Frémont profiterait de l'interruption des travaux à l'usine pour venir le voir. D'autre part, il commençait à s'inquiéter de n'avoir reçu aucune nouvelle de son procès qui avait dû être jugé à Grenoble la veille. Assis dans sa chambre à la Cristallière, il tenait machinalement un journal, quand on frappa à la porte et Cécile entra, accompagnée d'Anselme Bertin.

Anselme était tout haletant, comme s'il avait fait une longue course et sa figure était renversée. Philippe lui tendit la main.

—Vraiment, mon ami, lui dit-il, vous avez la mine d'un porteur de mauvaises nouvelles.... Voyons, ne me faites pas languir.... Mon procès est perdu, n'est-ce pas?

—Ce n'est pas cela, mon cher de Montcel, quoique la chose ne soit pas sûre encore, et il se passe là-bas des événements qui exigent votre présence sans retard.

—Ma présence, à moi pauvre convalescent, à moi frappé d'interdiction pour cause de folie!.... Enfin, que me veut-on?

—Les gens de Saint-Jean recommencent à remuer, monsieur.

—Eh! morbleu, que puis-je à cela?

—C'est que, cette fois encore, il s'agit de vous. Écoutez-moi: Depuis quelque temps, vous le savez, Schmidt et le baron de Pontalet ont de fréquents rapports ensemble. Or, aujourd'hui, le bruit s'est répandu, je ne sais comment, que le tribunal avait prononcé contre vous l'interdiction définitive, et que, par suite, tous vos dons à l'hospice, à la caisse de retraite, aux écoles, allaient être mis à néant. Ces nouvelles ont causé une agitation extrême parmi les ouvriers, aussi bien parmi les "tisseurs" que parmi les "mêlés." On formait des groupes dans les rues, on discutait avec chaleur, quand Schmidt et Pontalet sont passés, en affectant de ricaner, comme s'ils voulaient insulter à la désolation publique. On les a rudement apostrophés; le baron a pris des airs hautains et insultants; Schmidt qui, malgré ses prétentions d'apôtre, ne manque pas de violence, a riposté avec colère. Alors l'exaspération n'a plus connu de bornes; on a couru sur eux, on leur a jeté des pierres.... Ils n'ont eu que le temps de se réfugier à l'hôtel Bayard. Mais la foule, qui grossit sans cesse, les assiège dans la maison et on garde les issues. Déjà il n'y a plus une vitre aux fenêtres et l'on menace d'enfoncer les portes.... Nul ne sait comment tourneront les choses si vous n'allez là-bas remettre la paix.

—Bon, bon! répliqua Montcel d'un ton de rancune, je n'oublie pas ce qu'il m'en a coûté pour avoir voulu intervenir en cas pareil.... C'est aux autorités locales qu'il appartient de rétablir l'ordre.

—Elles ne peuvent opposer que trois ou quatre gendarmes à ces deux mille révoltés. D'ailleurs, M. Verlot, le maire, est absent, et c'est à M. Frémont que revient la tâche de réprimer l'émeute. Tout à l'heure, il a ceint son écharpe et il est parti pour se rendre à l'hôtel Bayard mais dans l'état où sont les esprits, je doute que ses efforts aient le moindre succès. Je lui ai proposé de le suivre pour le protéger au besoin; il m'a renvoyé avec impatience.... C'est alors que, sur les instances des dames Frémont, je me suis empressé de venir vous chercher.

—Bah! l'autorité de Frémont sera certainement reconnue par ses ouvriers.... Quant à Pontalet et Schmidt, la haine populaire ne saurait aller bien loin à leur égard. Ils en seront quittes sans doute pour une légère correction et je n'y vois aucun inconvénient.

—Montcel, Montcel! s'écria Mme Morandier d'un ton de reproche, ce sont là de mauvais sentiments dont je vous croyais incapable. Rien n'assure que cette révolte pourra être contenue dans de justes bornes et, s'il arrivait des événements graves....

Philippe réfléchit quelques secondes.

—Vous avez raison, Cécile, répliqua-t-il; j'écoute trop des sentiments misérables et vous avez, cette fois encore, prêté votre voix à ma conscience.... Allons! je vais me rendre à Saint-Jean.... Seulement je crains bien de ne pouvoir marcher jusque-là.

—J'étais sûre de votre décision, Philippe; aussi ai-je donné l'ordre qu'on mît le cheval à la voiture, et je suis toute prête pour sortir.

—Vous, Cécile! auriez-vous l'intention de m'accompagner?

—Pourquoi pas? Vous êtes un convalescent et je suis votre garde-malade.

—Mais s'il y avait du danger?

—Bah! si je croyais à un danger, vous laisserais-je partir?

—Chère Cécile!.... Et puis songez-vous, continua Montcel en baissant la voix, que cette démarche publique pourrait.... vous compromettre?

Mme Morandier rougit, une charmante petite moue se dessina sur ses lèvres.

—Eh! n'est-ce pas déjà fait? dit-elle.

Quelques minutes plus tard, Cécile, Philippe de Montcel et Anselme Bertin prenaient place dans la voiture, qui, attelée d'un vigoureux cheval, les conduisit à Saint-Jean.

Anselme n'avait pas exagéré la gravité de la situation, le bourg tout entier semblait être sens dessus dessous. Philippe était devenu une sorte de demi-dieu pour la population, depuis qu'il avait été blessé, en danger de mort; l'abolition possible de ses institutions, accueillies d'abord avec tant de froideur, produisait sur les ouvriers et leurs familles l'effet d'un désastre public. La malencontreuse idée qu'avaient eue le baron de Pontalet et le mécanicien Schmidt de se montrer ensemble dans les rues avait déterminé l'explosion. Peut-être ce rapprochement, où l'on voyait une bravade, était-il simplement dû au hasard. Toujours est-il que l'attitude de ces deux hommes, auxquels on attribuait des malheurs prochains et inévitables, avait porté au comble, chez les habitants de Saint-Jean, la colère, la haine et le désir de vengeance.

Quand la voiture arriva, les voyageurs entendirent un effroyable tumulte du côté de la place où s'élevait l'hôtel Bayard. On mit pied à terre à quelque distance; puis, Philippe, appuyé d'un côté sur Anselme, de l'autre sur Cécile qui, avec le dévouement d'une femme aimée, ne voulait pas le quitter, se dirigea vers l'endroit d'où partaient les cris.

Il n'y avait pourtant sur la place que des groupes, assez nombreux, il est vrai, mais paisibles. La partie turbulente de l'émeute se trouvait dans la cour et dans les bâtiments de l'auberge, dont la solide porte cochère était barricadée. De là partait ce vacarme infernal qui s'étendait au loin, cris de terreur, huées, fracas de vaisselle brisée, coups de marteaux retentissants.

Devant la porte cochère, qui semblait ne pouvoir être renversée que par un long et pénible travail, stationnait un rassemblement compacte, au centre duquel s'agitait Frémont, avec son écharpe municipale. Il était entouré des quatre gendarmes et du garde champêtre, qui représentaient la force publique. Parmi les assistants on apercevait quelques bourgeois notables, et aussi la pauvre Marceline, qui pleurait et se lamentait.

On ne savait si Frémont avait été jeté hors de l'auberge avec son escorte, ou bien si les émeutiers lui en avaient refusé l'entrée. Dans tous les cas, il paraissait furieux, il frappait du pied, et se livrait à une pantomime convulsive, en poussant des appels qui se perdaient au milieu du bruit.

—Ah! ah! monsieur de Montcel, dit-il, vous avez voulu voir de quoi il retourne? C'est du joli, allez! on résiste à l'autorité; mes injonctions ont été méconnues, insultées!.... Un horrible désordre! Il m'a été impossible de me procurer un tambour pour faire les trois sommations légales; le tambour des pompiers et les pompiers eux-mêmes se sont sans doute associés à l'émeute.... Mais je le déclare, je veux que force demeure à la loi. Savez-vous que ces vauriens sont en train de saccager l'auberge de Mme Bordas, peut-être d'assommer votre parent, M. de Pontalet, et mon mécanicien Schmidt?

—Voyons, mon cher Frémont, répliqua Philippe [illegible] a-t-on [illegible] par ce flux de paroles [illegible] n'avez pas [illegible]. On suppose que ma voix pourrait être écoutée de ces gens égarés et, avec votre permission, je désire en faire l'épreuve.

—Oui, oui, [illegible] de Montcel, dit Marceline en [illegible] mains, voyez-les et parlez-leur; je suis sûre, cette fois, que vous réussirez à les apaiser, car ils se sont bien repentis de vous avoir maltraité le soir de la fête.... Surtout, sauvez mon pauvre Schmidt; il n'est pas méchant, je vous le jure.

—Il suffira de vous nommer, dit Marceline avec vivacité; car votre présence ils deviendront doux comme des agneaux.

Elle frappa des pieds et des poings contre la porte, en criant d'une voix perçante:

—Mes amis, ouvrez.... ouvrez vite!.... C'est M. de Montcel qui arrive.... Voilà M. de Montcel!

On entendit une sourde rumeur derrière la porte, mais on ne pouvait deviner si cet appel avait été compris ou non.

Frémont haussait les épaules.

—Ah! eh, bien, diable voulez-vous faire? demanda-t-il à Philippe. Quand le mauvais drôle et la force publique sont tenus en échec, espérez-vous obtenir plus d'obéissance?.... C'est de la folie!.... c'est-à-dire, bon; ne vous fâchez pas.... on connaît votre malheur, et on veut avoir pour lui tout le respect désirable.

—En dépit de mon "malheur," monsieur Frémont, de bonnes paroles réussiront mieux que des menaces et l'étalage d'une force.... insuffisante. Je persiste donc à vouloir essayer de la conciliation. En cas de non-succès, vous serez libre d'exercer votre pouvoir comme vous l'entendrez.

—Merci de la permission! répondit le manufacturier sèchement; si quelqu'un pouvait imposer à ces forcenés, ce serait, ce qu'il me semble, un chef d'industrie, le magistrat de cette commune, plutôt qu'un.... particulier sans mandat. Du reste, entrez; je ne m'y oppose pas.

Peut-être Philippe, malgré sa longanimité, allait-il répondre d'une manière piquante à ces aigres propos de son ancien ami, quand le facteur rural s'approcha pour lui remettre une lettre qu'il eût dû lui apporter à la Cristallière. Philippe la prit et, reconnaissant l'écriture du notaire Lenoir, chargé de ses intérêts à Grenoble, il s'empressa de l'ouvrir; puis, il la communiqua à Cécile et à Anselme Bertin qui étaient restés près de lui. L'une et l'autre manifestèrent une émotion très-vive, après en avoir pris connaissance, et échangèrent avec Philippe quelques mots tout bas. On entendit seulement Mme Morandier dire avec un accent de satisfaction:

—Ah! j'étais bien sûre, moi, que justice serait faite!

Cependant Marceline n'avait cessé de frapper à la porte cochère, soit avec ses pieds, soit avec un caillou dont elle avait armé sa main, et elle criait toujours:

—C'est M. de Montcel! ouvrez à M. de Montcel!

Il sembla enfin que ces appels eussent été entendus. Un gamin, juché sans doute sur les épaules de ses camarades, montra sa tête effarée au-dessus des solides battants de la porte et regarda sur la place. Après un moment d'examen, il dit à ses amis de l'intérieur:

—C'est bien vrai.... M. de Montcel est là!.... mais il y a aussi "le père" Frémont et les gendarmes.

Et il disparut.

Les pourparlers continuèrent dans la cour. Le nom de Montcel, répété plusieurs fois, finit sans doute par triompher de toutes les oppositions, car les lourdes barres et les solides verrous qui assujettissaient la porte s'écartèrent lentement.

Philippe dit à Cécile:

—Je vous en prie, madame, ne me suivez pas. Restez ici avec Bertin.... Je ne cours aucun danger, et je réponds du succès maintenant.

—Non, non, Philippe, je vous accompagne.

—Et moi aussi, s'écria Marceline; malgré les torts de Schmidt, je veux le protéger ou partager son sort.

Philippe fit signe à Bertin de veiller sur les deux femmes; en ce moment, la porte, maintenue intérieurement par des mains robustes, s'entrouvit un peu, et on lui dit:

—Entrez, monsieur de Montcel, entrez vite.... mais seul.

Philippe se hâta d'obéir, et se glissa dans la cour de l'auberge. Dès qu'il eût passé, ceux qui gardaient la porte voulurent la refermer; les gendarmes et le garde-champêtre, sur un signe de Frémont, ne leur en donnèrent pas le temps. Le sabre en main, ils s'élancèrent tous à la fois, et entrèrent à leur tour, sans qu'il fût possible de s'y opposer. Les adversaires invisibles s'enfuirent, de peur d'être reconnus, et la porte resta décidément au pouvoir des agents de l'autorité.

L'aspect intérieur de l'auberge n'engageait guère à pousser plus avant, et Bertin finit par déterminer Mme Morandier et Marceline à attendre les événements à l'endroit où elles se trouvaient. La cour était pleine de gens qui criaient, qui se lamentaient ou qui proféraient des huées. Par les fenêtres, on jetait de la vaisselle et des meubles qui s'écrasaient sur le pavé, au risque de tuer les curieux. Dans la maison, mêmes clameurs, même confusion. Les émeutiers couraient de chambre en chambre pour découvrir Pontalet et Schmidt, sur lesquels ils voulaient assouvir leur vengeance; mais Pontalet et Schmidt demeuraient introuvables, et, comme chaque chambre était fermée, il fallait en enfoncer successivement les portes.

(A continuer.)

INSTITUTIONS.

Le Locquet-Leroy,

Institution Collégiale de la Nlle-Orléans, 290 rue du Camp, entre les rues Poeyfarré et Calliope.

LA seconde année scolaire de cette nouvelle Institution, établie sous le nom de sa directrice, depuis si longtemps et si favorablement connue dans l'enseignement, commencera le lundi 2 septembre.

Mme Locquet Leroy prend plaisir à annoncer aux familles qu'une classe de "abiébénigues sera formée cette année.

Pour plus amples informations et circulaires s'adresser à l'Institut ou par lettre: P. O. glass box 1401 New Orleans.

N. B.—Cette institution est entièrement distincte de celle de Mlle M. Burr, connue sous le nom de "Locquet's Institute."

25 août—6m—D.M.J.

Couvent St-Joseph.

LA Réouverture de l'externat de cette Institution aura lieu le LUNDI, 16 du courant. L'édifice ayant été beaucoup agrandi, les Sœurs sont maintenant à même de répondre à toutes les demandes d'admission.

Les jeunes enfants seront l'objet d'une attention particulière. Une "CLASSE MATERNELLE" sera ouverte pour elles le jour indiqué plus haut et on y recevra les petites filles de trois ans.

—PENSIONNAT—

Si les pères et mères désirent envoyer leurs filles à notre établissement de la Baie St-Louis, ils pourront profiter du départ des Sœurs qui doivent quitter la Nouvelle-Orléans, le 16 du courant, par le convoi de quatre heures.

Notre Pensionnat de la ville, situé à l'angle des rues St-Philippe et [illegible], s'ouvrira le même jour.

11 sept—1f

JEFFERSON ACADEMY,

43.......RUE BOURBON.......43

Entre Bienville et Douane—Nlle-Orléans

—Dirigée par—

G. J. LORD.

La session de 1872 et 73 commencera le LUNDI, 16 septembre, jour où l'on compte que les élèves rentrero t.

Les parents qui ont l'intention de placer leurs enfants dans cette Institution sont invités à le faire le plus tôt possible. 31 août—2m

INSTITUTION DUREL,

91.........RUE BOURGOGNE.........91

RÉ OUVERTURE: LUNDI, 2 SEPTEMBRE.

Changement de local aussitôt que possible.

20 août—1m

COLLÈGE COMMERCIAL DE SAINT-STANISLAS,

A LA BAIE ST-LOUIS, MISS.

CETTE institution commencera, le 17 septembre, sa session de 1872—73. Sa longue et heureuse carrière, les facilités qu'y trouve l'élève qui désire suivre un cours complet de français, d'anglais et d'études commerciales, sont des avantages tellement bien connus de nos citoyens et des négociants qu'il est inutile d'en parler plus longuement ici.

Une semaine avant l'ouverture, le Président sera à la Nouvelle-Orléans et se chargera de conduire les élèves au Collège.

Pour le prospectus et tous les détails, s'adresser au Frère FLORIMOND, Président.

[illegible]

Mademoiselle Tardivel,

A NEW-YORK.

PENSIONNAT FRANÇAIS pour jeunes demoiselles. On y enseigne, outre le français, l'anglais le plus pur, le latin et les langues vivantes. Les cours recommenceront dans le nouveau et magnifique local No 2, West, 46e rue, le 17 septembre prochain.

Mlle Tardivel enverra des circulaires aux personnes qui lui en feront la demande.

25 août

Institution D'Aquin.

CETTE Institution, dirigée par Mademoiselle H. FITZGERALD, et occupant de spacieux édifices dans le quartier le plus sain de la ville, reçoit des élèves internes et externes, qui peuvent s'initier, dans cet ensemble, à toutes les branches d'une instruction solide, sous des maîtres dont chacun s'occupe de sa spécialité d'enseignement.

Le plan des études embrasse toutes les branches, depuis l'enseignement primaire jusqu'aux plus hautes classes: l'Anglais, le Français, l'Espagnol, l'Allemand, les Mathématiques, la Rhétorique, la Littérature, l'Histoire, la Géographie, l'Histoire naturelle, la Physique, etc.

Le Piano, le Chant et le Solfège sont confiés à des professeurs de mérite.

Pour les conditions, s'adresser à l'Institution, 282, rue Bayou, près Claiborne. 18août—1m

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES

Dirigé par Mme MATTHEY,

Successeur de

Mmes LAVILLEBEUVRE et DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement.

Réouverture des classes, LUNDI, 2 septembre.

[illegible]

Collège de la Pass Christian, Miss.

LA rentrée des élèves est fixée au 1er OCTOBRE. Cette institution, dirigée par les Frères des Écoles chrétiennes, présente tous les moyens désirables pour de bonnes études classiques, scientifiques et commerciales.

Pour l'année entière $[illegible]

14 sept—3m Frère LEONIDIAN, Président.

Feutre d'Irlande à Toits,

NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES

NON INFLAMMABLES,

DE D. ANDERSON & SON.

CETTE nouvelle préparation est enduite, et se place par le poser sur le toit de suite. [illegible]

A vendre par

J. G. LINGHAM, agent,

7 juillet—1an Au No 16 de la rue Union.

BULLETIN MARITIME.

[illegible]

SAMEDI, 14 SEPTEMBRE 1872.

MOUVEMENT DU PORT.

[illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

[illegible]

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

[illegible]

MOUVEMENT DU PORT.

EXPORTATIONS.

PENSACOLA—[illegible]

IMPORTATIONS.

RIO DE JANEIRO—Par navire [illegible]—4408 sacs café Hutter & co—[illegible] Hermes, Hertz & co [illegible]

MIDDLESBORO—[illegible]

ILE RUAT—[illegible] bananes 80,000 oranges 36,300 bananes 3000 cocos [illegible]

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

ALEXANDRIA—[illegible]

BATON ROUGE—Par steamer [illegible]

DONALDSONVILLE—Par steamer L Hopkins—16 peaux O DiTerrebonne—4 demi balles mousse J G Sporr—divers à ordre.

Bulletin des Chemins de Fer.

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.

14 sept—67 balles coton Alons, Scherck & Antey—41 Payne, Dameron & co—[illegible] [illegible]

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.

14 sept—4 balles coton A A Mouton—[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R. R.

14 sept—[illegible]

LISTE DE NAVIRES

En charge, Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans.

13 SEPT. 1872.

NEW YORK.

Steamship Ariadne, Doane	parti 11 sept
S'ship West'n Metropolis, Quick	parti 7 sept
Steamship Geo Cromwell, Clapp	parti 7 sept
Steamship C W Lord, Rogers	parti 7 sept
S'ship N Orleans (neuf) Gager	parti 14 sept
Navire E O'orneman, Wheeler	en ch'ge 31 août
Navire E Strickland, Farnsworth	exp'dié 31 août
Nav G Strickland, Strickland	parti 3 sept
Barque Esther, Loring	en charge 7 sept
Barque H B Brookman, Berry	parti 6 sept
Brick J M Burns, Arnett	expédié 31 août

BOSTON.

Navire J A Wright, Morrison	en charge 1 sep
Navire Virginia, Barker	parti 3 sept
Navire Crescent City, Delano	parti 1 sept

PHILADELPHIE.

Steamship Yasoo, Barrett	parti 6 sept

BATH (ME.)

Barque Annie Torry, Libby	parti 9 août

LONDRES.

Barque Gil, Nobre	parti 20 juin

LIVERPOOL.

St'ship (neuf) Arbitrator	en ch'ge 27 août
Steamship Pirs canean, Day	parti 24 août
Steamship Belgian, Murphine	parti 3 sept
Steamship Louisianian, Stewart	parti 31 août
Navire North Star, Owen	en charge 24 août
Nav Ada S Galles, Matthews	en ch'ge 20 août
Navire Waterloo, Louthers	en charge 24 août
Navire Canada, Nichols	parti 23 juillet
Navire Theobald, Adams	parti 21 juillet
Navire Antartic, McBaker	parti 28 août
Navire Record, Groves	parti 27 août
Navire Que n, Tanner	parti 27 août
Navire Flying Foam, Mounce	parti 6 août
Navire Felicia, Murray	parti 16 août
Navire Lizzie Moses, Cox	parti 15 août
Navire Aphrodite, Wilber	parti 20 juil
Nav Mary E Riggs, Langdon	parti 24 juil
Navire Reanica, Curtis	parti 2 août
Barque Anevona, Williams	partie 28 juil

DUBLIN.

Navire Moss, Gunderson	parti 24 juillet

NEWPORT, WALES.

Navire Kentuckian, Sears	en charge 14 août

SUNDERLAND.

Navire Essex, Smith	parti 26 août
Navire F P Sage, Urquhart	parti 26 juillet

MIDDLESBOROUGH.

Navire Unicorn, Horn	parti 28 juil

FALMOUTH, ANG.

Navire Alpha, Black	parti 15 juillet

KINGSTON.

Barque Isabella Harnett, —	en ch'ge 10 août

BRISTOL, ANG.

Navire Ed Hyman, Wescott	en charge 22 août
Nav J H Thomson, Thomson	en ch'ge 22 août
Navire Emily August, Walters	en ch'ge 23 août

PORT MADOC (ANG.)

Barque Druid, Williams	partie 26 août

BREMERHAVEN.

Navire Maria Louise, Schmidt	parti 18 août

CETTE.

Barque Conception, Ansena	partie 2 août
Brick Apolis, Caffera	en charge 17 août

BORDEAUX.

Barque Vesuve, Caoaco	partie 5 juil't
Barque Halcyon, Work	partie 20 août
Barque Rhone, Fer	partie 3 juil't
La Ste Geneviève	partie 19 juil't
Barque Franklin, Hassel	en charge 5 août

HAVRE.

Barque Jeanne	en charge 7 août

HAVRE, VIA BRISTOL.

Navire Merchant, Simmons	parti 12 août

MARSEILLES.

Brick Marsella, Chichero	en charge 5 août
Barque Justine B, Percich	partie 4 août

HAMBOURG.

Navire Louis Walsh, Pendleton	parti 7 août

BRÊME.

Navire Goschen, Bahr	parti 18 août
Barque Christel, Beckelmann	en charge 9 août

ANVERS.

Navire Nenuphar, Walker	parti 24 juillet
Navire Alexander, Tarter	parti 18 août
Navire O B Hazeltine, Oakey	en ch'ge 13 août

Avis.

A dater du 1er septembre 1872, le tarif suivant a été adopté par les presses suivantes:

TAUX DE COMPRESSION.

Pour les ports étrangers	75c par balle
Pour les ports des côtes	60c par balle

FRAIS QUE PAIENT LES EXPÉDITEURS.

Charroi au bâtiment	30c par balle
Couverture de contenances d'échantillons	15c
Couverture d'échantillons avec protêts d'expéditeurs	5c
Cercles extra	20c
Le coton doit être suivi de l'ordre immédiatement après la réception—navire devant être prêt à recevoir dans les trois jours	Pas de frais
Si le coton n'est pas suivi d'un ordre immédiatement après qu'il aura été reçu, et le navire n'est pas prêt dans les trois jours, emmagasinage et main d'œuvre par mois	25c par ball

PETITS NOMBRES.

Emmagasinage et main d'œuvre pour les 2 premiers mois	50c par balle
Emmagasinage et main d'œuvre pour les mois suivants	15c par balle

CHARBOI EXTRA.

Sur coton renvoyé du navire ou du chaland, aux frais de l'expéditeur	50c par balle
Main d'œuvre	10c par balle

Levee Steam Cotton Press Co., J. C. Davis, Président.

Orleans & Shippers, Virginia & Mississippi	Sam'l Boyd & Co. Benjamin Lewis & Lord.
Planters' Press	Wm. Abbott.
Phenix	H. T. [illegible] & Co.
Atlantic	H. T. [illegible] & Co.
Union	A. [illegible]
Commercial Press	[illegible]
Natchez	[illegible]
Penn	[illegible]
Canal	J. C. VanWinkle
Jackson	O'Brien & Co.
Fire Proof	Chas. Howard.
Alabama & Factors' Press	[illegible]
Memphis Press	[illegible]
Louisiana	[illegible]
Merchants'	[illegible]
Crescent City & Fire Proof	[illegible]
Cotton Press	[illegible]
Orleans	[illegible]
Cooper	[illegible]
Orleans Press	[illegible]

CAMPAGNE ÉLECTORALE!

Comité du "Fusion Ticket" de la Campagne—Nouvelle-Orléans, 13 septembre 1872—Un [illegible]

[illegible]

[illegible] E. A. BURKE, Secrétaire.

Quartier Général du Comité de Campagne [illegible]

[illegible]

Par ordre du Comité de Campagne.

[illegible] E. A. BURKE, Secrétaire.

MEDICAMENTS.

STOMACH BITTERS!

L'AMER HOME

EST LE

Meilleur Stimulant Tonique.

Les médecins qui l'ont examiné [illegible]

Le Malaise général, la Bile, les Fièvres en [illegible], les Fièvres Intermittentes, [illegible]

Il fortifie le système et vivifie l'intelligence. Il n'est pas de remède que les membres de [illegible] aient plus généralement recommandé, que le simple et pourtant énergique remède connu aujourd'hui sous le nom de

HOME STOMACH BITTERS.

B. E. Oastendyk,

Seul Agent au Sud,

No 29 rue Tchoupitoulas.

14 août—1an—Mars,V,D

Cure radicale des hernies.

DR. A. FOLLEAU (de la Faculté de Pa is) informe le public qu'il vient de fixer à la Nouvelle-Orléans, où il traitera spécialement les hernies et toutes espèces de difformités du corps.

Le Docteur est l'inventeur breveté en France, en Angleterre, en Amérique, du compresseur qu'il emploie dans son traitement. Il invite les personnes qui sont affectées de hernie et qui désireraient de la changer de venir le visiter [illegible]

46, rue Reyné, entre Bienville et Conti. Consultation de 11 à 4 heures.

[illegible]

BANDAGES HERNIAIRES.

DES chirurgiens ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matrice; il n'y a rien de comparable ici ou en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente-cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

J. H. SPILLMAN,

Inventeur et Fabricant,

Au No 93 de la rue Baronne.

se charge de la pose des bandages. 24déc—1a

Sauvez vos jours et vos propriétés.

HUILE DE BLANC DE BALEINE MINÉRALE.

C'EST la grande lumière du siècle. Elle éclaire mieux que toutes les autres huiles. Elle offre positivement aucun peu de dangers que l'huile de blanc de baleine ou que l'huile de colza.

Le point où elle prend feu est d'environ 300 degrés Fahrenheit.

On peut la passer, sans crainte, au-dessus du feu.

Elle ne prend pas feu et, conséquemment, n'est nullement dangereuse.

Elle ne brûle pas et n'a pas d'odeur en brûlant, si la lampe se casse, l'huile éteindra la flamme.

Elle est aussi économique que la meilleure huile kérosène.

Elle n'exige qu'un de nos becs.

Le gouvernement l'a adoptée pour les bateaux à vapeur, les navires, etc.

Elle est patentée et l'uniformité en est garantie.

Demandez la circulaire, qui donne tous les détails.

BOSTICK & SEYMOUR,

Seuls agents au Mississippi, en Louisiane, dans l'Alabama, en Floride et au Texas.

Aux Nos 45 et 47 de la rue Front, 43 et 45 de la rue Fulton, près Poydras, Nlle-Orléans.

16mai—1an—V&D

DÉPOT CENTRAL DES AMATEURS.

55.........Rue St Charles.........55

F. CHARLEVILLE,

—AU FUSIL ROUGE—

ARTICLES DE PECHE, NOUVEAUX ET FRAIS.

LE soussigné a pris des arrangements avec les meilleures maisons d'Europe et du Nord qui lui fourniront des marchandises aux prix coûtant. Il invite les amateurs de la ville et de la campagne à venir examiner son nouveau stock qui se compose de [illegible] de CANNES A PÊCHE en bambou, hickory et Japon—les plus beaux de la ville.

Les [illegible]

Dévidoirs, filets, seines et paniers de pêche. Hameçons assortis de toute espèce. Hameçons Limerick et Derby; hameçons de poisson rouge, [illegible], [illegible] et de toute grandeur. [illegible]

Egalement—Fusils, carabines, pistolets et toute espèce de munition.

F. CHARLEVILLE,

Au No 55 de la rue St-Charles.

Agent spécial des célèbres fusils "Parker" chargeant par la culasse—les meilleurs du monde. 7 fév—1an

F. GONTHIER,

MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

34.......rue St-Charles.......34

A L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur clientèle, qu'il se fera un devoir d'exécuter leurs commandes aux conditions les plus avantageuses.

Les élèves-tailleurs qui désirent se perfectionner dans l'ART DE LA COUPE, [illegible]

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,

42.......RUE ROYALE.......42

POSEUR et Marchand d'Ustensiles de Gaz. Il a constamment en main un stock complet d'ustensiles de gaz et [illegible]

Il se charge de [illegible] et [illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

BIÈRE ET ALE,

Angle des rues Villeré et Toulouse,

Nouvelle-Orléans.

JE [illegible]

[illegible]

Important pour les Cafés et Saloons de Bière.

[illegible]

7 avril—1an ROBERT [illegible], No [illegible] rue Poydras

CANDIDATURES.

LISTE DES

Candidatures Démocratiques.

POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS,

HORACE GREELEY,

DE NEW-YORK.

POUR VICE-PRÉSIDENT,

BENJAMIN GRATZ BROWN,

DU MISSOURI.

LISTE DE FUSION POUR L'ÉTAT.

POUR GOUVERNEUR,

JOHN McENERY, d'Ouachita.

POUR LIEUT.-GOUVERNEUR,

D. B. PENN, d'Orléans.

Pour Avocat-Général,

H. N. OGDEN, d'Orléans.

Pour Auditeur,

JAMES GRAHAM, d'Orléans.

Pour Secrétaire d'État,

SAMUEL ARMSTEAD, de Caddo.

Pour Surint. de l'Éducation Publique,

ROBERT M. LUSHER, d'Orléans.

ÉLECTEURS PRÉSIDENTIELS.

Pour l'État en général,

T. C. MANNING, de Rapides.

ANDREW S. HERRON, d'Est Bâton-Rouge.

C. A. WEED, d'Orléans.

Premier District,

E. LAWRENCE, de Plaquemines.

Second District,

LOUIS BUSH, de Lafourche.

Troisième District,

Général ALLEN THOMAS, d'Ascension.

Quatrième District,

A. H. LEONARD, de Caddo.

Cinquième District,

L. V. REEVES, de Tensas.

Pour le Congrès en général,

G. A. SHERIDAN, d'Orléans.

Premier District Congressionnel,

[illegible]

Second District Congressionnel,

RANDALL LEE GIBSON, d'Orléans.

Troisième District Congressionnel,

WM. MOUTON, de Vermilion.

Quatrième District Congressionnel,

Long terme—R. C. DAVIDSON, de Sabine.

Court terme—ALEX. BOARMAN, de Caddo.

Cinquième District Congressionnel,

GEO. W. McCRANIE, d'Ouachita.

PROGRAMME DE LA DÉMOCRATIE ET DE LA RÉFORME.

Le parti Démocrate et le parti de la Réforme de l'État de la Louisiane annoncent au peuple le Programme suivant:

1° Nous reconnaissons les droits et les privilèges civils et politiques de tous les citoyens de l'État et nous ferons tout en notre pouvoir pour les assurer et les maintenir, tels qu'ils sont établis par la Constitution des États-Unis et celle de la Louisiane, et les lois faites sous l'empire de ces constitutions.

2° Nous examinerons scrupuleusement et minutieusement l'origine et le caractère de la dette publique; et tout en étant disposés à payer le dernier dollar des dettes contractées légalement et pour subvenir aux obligations légitimes du gouvernement, nous serons d'avis de rejeter toutes celles qui auront été contractées frauduleusement.

3° Nous demandons l'abolition de toutes les places inutiles et la diminution des salaires. Nous ferons des perquisitions dans tous les emplois publics, pour empêcher les fraudes; et nous inaugurerons les systèmes de la plus stricte économie dans toutes les branches du gouvernement.

4° Nous ferons de notre mieux pour rendre le gouvernement municipal et les pouvoirs de la police aux municipalités, aux villes et aux paroisses auxquelles ils appartiennent de droit; en maintenant strictement le principe du self government local.

5° Nous voulons l'abolition des pouvoirs extraordinaires dont l'Exécutif est investi; le rappel de la loi des [illegible] toutes les lois nuisibles, [illegible] d'enregistrement, la loi d'élection, [illegible] constabulaire, la loi au sujet de la milice et de la police, et la loi [illegible] [illegible]

6° Nous [illegible] contre [illegible] [illegible] demandons l'adoption immédiate de lois destinées à punir les personnes qui effrayeraient, ou à condamner les législateurs ou à tout officier public de l'État, de ville ou de paroisse; et de punir tout officier public qui se laisserait corrompre.

7° Nous demanderons un amendement à la Constitution, pour exclure de tout pouvoir judiciaire ceux qui ne seront pas bien versés dans la connaissance des lois.

8° Nous serons en faveur d'une loi spéciale pour défendre, sous les peines les plus sévères à tout officier public, qu'il appartienne à l'Exécutif, au judiciaire ou à toute autre branche de l'État, de spéculer directement ou indirectement, pendant la durée de son terme, sur les valeurs d'État, de ville ou de paroisse.

EMILE LA SÈRE,

Président du Comité Central Démocratique d'État.

W. M. RANDOLPH,

Président du Comité Central d'État du parti de la Réforme.

Enregistrement.

ÉTAT DE LA LOUISIANE, Bureau du préposé à l'enregistrement des votants. Nlle-Orléans, 2 septembre 1872.

Conformément à la section vingt de la loi de la Législature de la Louisiane intitulée "Acte pourvoyant à la révision et à la correction des listes de votants enregistrés de l'État, &c," approuvée le 16 mars 1870, avis est donné que les bureaux des surintendants assistants de l'enregistrement des différents "precincts" d'élection de la paroisse d'Orléans sont maintenant ouverts pour la révision et la correction des listes de votants enregistrés de la paroisse d'Orléans et resteront ouverts jusqu'au SAMEDI, 26 octobre 1872—les dimanches et les jours fériés exceptés.

Les heures de bureau sont de 7 heures du matin à midi et de 2 à 7 heures du soir.

Tous les électeurs (ayant qualité) de la paroisse d'Orléans, qui n'ont pas été enregistrés en 1870 et qui désirent aujourd'hui se faire enregistrer; tous les votants enregistrés en 1870 et qui ont quitté les precincts d'élection où ils ont été enregistrés depuis lors, devront se présenter pour être enregistrés, au surintendant assistant d'enregistrement du precinct où ils demeurent actuellement.

Avis est donné à tous les votants enregistrés qui ont changé de résidence, dans les limites des precincts d'élection où ils ont été enregistrés en 1870, de se présenter au bureau du surintendant assistant d'enregistrement du precinct, afin que ces changements soient inscrits sur les livres d'enregistrement et sur les certificats d'enregistrement.

Voici une liste des bornes des différents precincts d'élection et les endroits où se trouvent les bureaux d'enregistrement de chaque precinct:

PREMIER PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Félicité, la rue Thalie et le fleuve.

Bureau: No 273, rue St. Charles, au coin de la rue Melpomène.

SECOND PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Thalie, la rue Julia et le fleuve.

Bureau: No 213, rue St. Charles, entre Calliope et Clio.

TROISIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Julia, la rue du Canal, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau: No 36, rue Poydras, entre Dryades et Rampart.

QUATRIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue du Canal, la rue St. Louis, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau: Au coin des rues Douane et Villeré.

CINQUIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue St-Louis, la rue St-Philippe, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau: Rue d'Orléans, entre Villeré et Rampart.

SIXIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue St-Philippe, la rue de l'Esplanade, le fleuve et le Lac Pontchartrain.

Bureau: Au coin des rues Hôpital et Bourbon.

SEPTIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue de l'Esplanade, les Champs-Élysées, le fleuve et le Lac Pontchartrain.

Bureau: Au No 16 rue des Français.

HUITIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par les Champs-Élysées, l'Avenue Lafayette, le fleuve et le Lac Pontchartrain.

Bureau: No 16, rue des Français.

NEUVIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Lafayette, le Canal des Pêcheurs, le fleuve et Lac Pontchartrain.

Bureau: No 746, rue Dauphine, entre Clouet et Louisa.

DIXIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Félicité, la rue Première et le fleuve.

Bureau: No 148, rue St-André, au coin de la rue Annonciation.

ONZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Première, la rue Toledano, et le fleuve.

Bureau: Au coin de Washington de l'Avenue Napoléon.

DOUZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par la rue Toledano, l'Avenue Napoléon et le fleuve.

Bureau: Rue Magasin, entre [illegible] et Milan.

TREIZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Napoléon, l'Avenue Peters, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau: Au coin de la rue Magasin et de l'Avenue Napoléon.

QUATORZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Borné par l'Avenue Peters, Carrollton, le fleuve et le bas de la ville.

Bureau: Avenue Clay, entre Laurel et la rue du Marché.

QUINZIÈME PRECINCT D'ÉLECTION.

Toute cette partie de la Paroisse d'Orléans située sur la rive droite du Mississipi.

Bureau: A la Maison de Cour, à Alger.

B. F. BLANCHARD,

Préposé à l'enregistrement des votants et surintendant d'enregistrement de la Paroisse d'Orléans.

[illegible]

E. E. REYNES & BRO,

[illegible]

VAPEURS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE DES PAQUEBOTS-POSTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Compagnie Générale Transatlantique entre New-York et le Havre, touchant à Brest.

[illegible]

VILLE DE PARIS, [illegible]

ST-LAURENT, [illegible]

WASHINGTON, capt. Roussan, [illegible]

PEREIRE, capt. Danré, [illegible]

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première classe, [illegible]; Seconde classe, [illegible]

[illegible]

Les voyageurs américains qui vont sur le continent [illegible]

Pour frêt ou passage, s'adresser à

GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New-York.

[illegible]

HAMBOURG.

Compagnie de Paquets Hambourgeois.

Communication directe entre le Havre, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Cuba.

Les paquebots-poste suivants [illegible]

[illegible] Cap. Wilson.

[illegible] Capt. Brandt.

Vandalia, Capt. Kuehne.

De Hambourg	Du Havre	De Nlle-Orléans	De la Havane
Sept. 14	Sept. 17	Sept. 29	Oct. 15, 1872
Oct. 10	[illegible]	[illegible]	Nov. 27
Nov. 20	Déc. 3	Déc. [illegible]	Janv. 8

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:

De la Nouvelle-Orléans au Havre, à Hambourg [illegible]

Première Cabine, [illegible]—Entrepont, $45.

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, [illegible]

Première Cabine, [illegible]—Entrepont, $50.

On peut obtenir des billets de passage de Hambourg, de Southampton, de [illegible] etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour toute les ports du Continent, entre le Havre et Hambourg. MM. Foehr et [illegible], à Galveston, et M. Hermann Wiener, à [illegible], ont été nommés agents pour [illegible]

Pour de plus amples détails, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CIE, Agents-Généraux, 58, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New-York. [illegible]

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Havre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

	De Brême.	De la Nlle-Orléans.
Str. Hannover	25 septembre.	16 octobre.
[illegible]	13 octobre.	20 novembre.
[illegible]	17 novembre.	[illegible]
Hannover	11 décembre.	22 janvier.

En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane, et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Havre à la Havane, à la Nouvelle-Orléans:

Chambres	[illegible]
Entrepont	[illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, au Havre ou à Brême:

Chambres	[illegible]
Entrepont	[illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres	[illegible]

Les soussignés délivrent des billets de passage de Brême, Southampton ou du Havre pour la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,

3 août—1an Au No 46 de la rue de l'Union.

Pour New-York

[illegible] des Steamers des Marchands.

[illegible] Composé des steamers suivants, qui [illegible]

SHERMAN	Capt. Thos. Haney.
GEN'L MEADE	Capt. A. W. Sampson.
UNITED STATES	Capt. M. B. Crowell.
MISSISSIPPI	Capt. W. P. Henry.
WESTERN METROPOLIS	Capt. M. S. Quick.
EMILY B. SOUDER	Capt. F. Burdick.

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer

WESTERN METROPOLIS,

M. S. Quick, commandant,

partira du coin-wharf, en face de la rue Jefferson SAMEDI 21 septembre, à 8 h. A. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements.

Chambres	$40 00.
Entrepont	$20 00.

On signe des billets de connaissement pour Liverpool, Glasgow, Hambourg et Brême.

Des billets de passage pour les ports de la Grande-Bretagne, [illegible] d'Europe [illegible]

Le steamer WESTERN METROPOLIS arrivera et partira le SAMEDI 21 septembre à 8 h. A. M.

JOHN M. LUDWIG, Agent,

Rue de la Commune, No. 100.

Pour New-York, directement.

[illegible] Ligne des steamers Cromwell [illegible] New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

GEO. CROMWELL,

GEO. WASHINGTON,

CORTES,

ST-LOUIS,

Le steamer

GEO. CROMWELL,

E. L. Clapp, commandant,

Partira du bon wharf, en pied de la rue [illegible] SAMEDI 21 septembre, à 8 h. [illegible] P. M.

Passage.........$30.

Cette ligne prend du frêt à destination pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour frêt ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON,

mai—1an [illegible]

L'Argent ne peut pas l'acheter.

CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

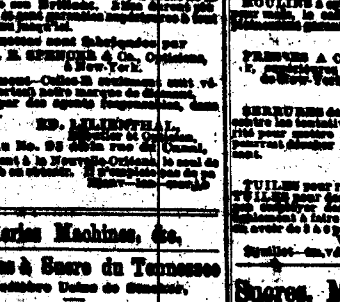

SI VOUS Y TENEZ,

Servez-vous de nos Lunettes parfaites de cristal fondu

Qui porte le nom de "DIAMANT," à cause de sa dureté et de son brillant. [illegible]

Ces Lunettes sont fabriquées par

J. E. SPENCER & Co., Opticiens, à New-York.

Avertissement—Aucunes ne sont véritables qui portent notre marque de fabrique. A vendre par des agents [illegible]

ED. LILIENTHAL,

Bijoutier et Opticien,

Au No. 93 de la rue du Canal,

est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, le seul de qui l'on puisse en obtenir. [illegible]

Fonderies Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de Sumner.

APPARTENANT à MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment un choix assorti de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. T. LAVILLEBEUVRE, [illegible]

[illegible]

FONDERIE DE LEEDS,

ÉTABLIE EN 1825.

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous continuerons [illegible] MACHINES A VAPEUR, [illegible]

LEEDS & CO.

FONDERIE SHAKESPEARE,

[illegible]

Entre les rues Baronne et Dryades, Nlle-Orléans.

[illegible] A. SHAKESPEARE, A. SMITH, [illegible]

SHAKESPEARE, SMITH & CO.,

—Successeurs de—

[illegible] SHAKESPEARE & CO.,

FONDEURS de [illegible] et de cuivre, [illegible]

Fonderie et Fabrique de Bouilloires D'ARMSTRONG,

[illegible] rues Bango et Poeyfarré, (3e District—[illegible])

W. J. J. ARMSTRONG, [illegible]

MACHINES A VAPEUR, MOULINS A SUCRE, MACHINES A [illegible]

[illegible]

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle [illegible] et Villeré, [illegible]

[illegible]

VAPEURS.

Arrangement d'Été.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans [illegible]

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington. Le Paquet de la malle des États-Unis

CAMELLIA.

[illegible] LUNDIS et les JEUDIS [illegible] le MARDI à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi; le [illegible] SAMEDI à l'arrivée du convoi de [illegible] DIMANCHE à l'arrivée du convoi de 7 [illegible]

Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Bogue-Falia, pour Covington.

Retour: Il partira d'Old Landing le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin, et de Mandeville le MERCREDI et le SAMEDI et le DIMANCHE à [illegible]. [illegible] MERCREDI toute la nuit.

[illegible]

[illegible]

COHEN M. SORIA,

Aux Nos 21 et 27 de la rue de l'Union.

[illegible]

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELLIA,

De la malle des États-Unis, très-bien aménagé, et à bonne pression, commandé par Wm Hanover, fera le service, régulièrement le dimanche et le mercredi, à Mandeville, Lewisburg et Madisonville. Départ du Lac, [illegible] à l'arrivée du convoi de sept heures et demie du matin, et le mercredi, à l'arrivée du convoi de 2 heures. Il sera de retour le soir du même jour, à temps pour le convoi de sept heures et demie.

Prix de Passage, aller et retour, $1 50.

Pour plus de détails, s'adresser à

COHEN M. SORIA,

No 23 et 27 de la rue de l'Union.

[illegible]

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS à 5 h. P. M. [illegible]

NATCHEZ.

T. P. [illegible]

[illegible] Leathers [illegible] et C. Cripe, commis.

Pour Donaldsonville, Plaquemines, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Fort Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires. A Vicksburg le NATCHEZ relâche avec les bateaux desservant les rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower. Il fait aussi le service régulier de la malle.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. FASNEY, 112 [illegible]

7 sept—3m

TUNICA.

Pour Tunica, le débarcadère [illegible], New Texas, Bayou Sara, Waterloo, Hermitage, Port Hudson, Baton Rouge, Plaquemine et les débarcadères intermédiaires.

W. S. PIKE.

De la malle des États-Unis, faisant le service deux fois par semaine—capitaine J. J. Brown, part tous les LUNDIS et VENDREDIS, à 5 heures P. M.

Pour frêt [illegible] J. J. GARLIN, agent, au No 4 de la rue Tchoupitoulas.

[illegible]

Paquebot régulier des OPELOUSAS.

Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Pour Opelousas, Washington, Port Barré, et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le nouveau et beau bateau à vapeur PERSLER, Capitaine H. H. Brand, Commis J. B. Schmit, [illegible]

Pour frêt ou passage [illegible] à bord ou à

BRESSE & EPPLER, Agents,

No 28 de la rue Gravier.

Agents: E. MARRIER, Washington. J. DUBOURDIEU, Port Barré.

[illegible]

[illegible] OPELOUSAS.

Paquebot régulier des Opelousas—Départ tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M., pour les Opelousas, Washington, Port Barré, tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

Le bon bateau à vapeur

BERTHA.

C. C. PICKETT, Capitaine.

A. METHIER fils, Clerk.

Ce bateau prendra aussi le frêt pour Simmesport et les débarcadères du bayou de Glaize avec privilège de transfert.

Bâton Rouge.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans à la Côte, à Bâton Rouge, et au [illegible]

Partant tous les MERCREDIS, à 10 heures A. M. et les SAMEDIS à 5 heures P. M.

Le bateau ST. JOHN, capitaine W. B. Greathouse, [illegible] J. F. McElroy. Pour frêt ou passage, à bord ou à

[illegible] E. C. [illegible], 11, rue Canal.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les MARDIS à 10 heures A. M., et les VENDREDIS à 5 heures P. M.

Le bateau LIZZIE HOPKINS

Capitaine J. F. Acosta, Commis J. A. Olivier.

Pour frêt ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau recevra du frêt pour tous les débarcadères du Bayou Lafourche y compris Lockport, le Bayou Terrebonne et Houma, [illegible]

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

CES CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à six milles au-dessus de Mobile et à 24 heures de la Nouvelle-Orléans, d'où l'on y arrive facilement. Le caractère de l'endroit est attrayant.

Les plus habiles chimistes du pays ont analysé les eaux qu'ils ont déclarées les MEILLEURES DU MONDE. Des centaines de guérisons attestent le fait. Il n'y a pas de meilleur remède pour les maladies chroniques de l'estomac, des maladies du foie, des reins, [illegible] et des maladies nerveuses [illegible]

[illegible]

Les malades y trouveront tous les soins qu'exige leur état. Les personnes qui viendront pour leur plaisir trouveront UNE SALLE DE BAL, UN BEAU CORPS DE MUSICIENS, UNE AIRE DE PATINAGE, UNE SALLE DE BILLARD ET UNE SALLE DE JEU DE QUILLES.

Les moyens à bains sont [illegible]

[illegible]

MM. ISAACSON, SEIXAS & CO. [illegible]

J. COSNER & CO., Propriétaires.

12 mai—3m

Restaurant Cosmopolitain,

12 et 14.......RUE ROYALE.......12 et 14

Entre les Rues Canal et Douane.

[illegible] CHAPLAIN, Propriétaire.

ON y trouvera tout ce que la saison fournit de plus délicat et tout ce qui [illegible]

Il y a des Salons particuliers au premier; des Chambres [illegible]

Le Restaurant est ouvert jusqu'à minuit.

[illegible]

53, RUE DU CAMP, 53,

FAIRBANKS & CO.

ONT à vendre les seules BALANCES qui soient justes, telles que:

BALANCES A PLATEAUX,

BALANCES A FLÉAU, pour coton,

BALANCES A FLÉAU, pour sucre.

Balances pour marchands de grosseries, de droguistes, &c., &c., &c. Elles feront certes de l'usage d'un usage général sur cette place.

—Aussi—

MOULINS à café, [illegible], pour maïs, le café, le blé et les épices. Ils sont [illegible]

—Aussi—

PRESSES A COPIER, pour lettres, de Shriver, [illegible] de New-York.

—Aussi—

SERRURES de Bableuis, pour [illegible] coffre les tentatives de voleurs. C'est une serrure pour [illegible]

—Aussi—

TUILES pour [illegible] les terres, et TUILES pour les cheminées [illegible]

W. B. BOWMAN, Agent,

8juillet—6m,vdo. 53, rue du Camp

Sucres, Mélasses et Sirops

SUCRE RAFFINÉ—[illegible]

A. THOMSON & CO.,

No 41 de la rue Tchoupitoulas.

S[illegible] "[illegible] Syrup" [illegible] de la Louisiane, [illegible]

A. THOMSON & CO.,

No 41 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Crescent," "Louisiana," [illegible]

A. THOMSON & CO.,

No 41 de la rue Tchoupitoulas.

MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités, [illegible]

A. THOMSON & CO.,

No 41 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—en différentes qualités, blanc et brun, [illegible]

A. THOMSON & CO.,

No 41 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de [illegible] en boucauts et en barils.

A. THOMSON & CO.,

No 41 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, [illegible]

A. THOMSON & CO.,

No 41 de la rue Tchoupitoulas.

[illegible]

N. O. GOLD PEN FACTORY,

COIN

St-Charles & Commercial Place

PORTE-PLUMES et CRAYONS [illegible]

500 PLUMES. Les plumes les plus fines du monde. PLUMES à [illegible], PLUMES pour [illegible]. PORTE-PLUMES en or.

Nouvelles POINTES [illegible]

[illegible]

G. W. DUNBAR & SON

FABRICANTS DE

SIROPS DE FRUITS

ONT obtenu la Médaille [illegible]

[illegible]

[illegible] vendus par les grosseries [illegible]

7 avril [illegible]

Médicaments.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

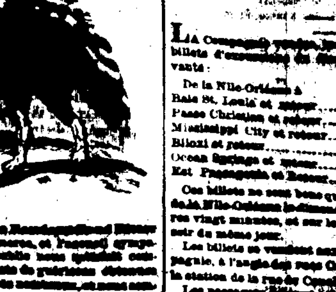

VOILA deux ans que le Newfoundland Bitter a été lancé dans le commerce, et l'accueil sympathique que lui a fait le public nous [illegible]. Les certificats de guérisons obtenues par cette liqueur sont très-nombreux, et nous sommes heureux de n'avoir épargné ni notre temps ni notre argent, pour rendre populaire un bitter qui rend de si grands services.

Les propriétés du Newfoundland Bitter sont bien connues, il entretient d'abord la

Santé intacte et florissante

chez ceux qui en ont un usage régulier.

Boire sans soif et souvent est devenu une habitude en Amérique, et il faut chercher leur énergie des habitudes.

Les hygiénistes, les médecins et les savants de tous les pays et de tous les temps sont unanimes pour recommander de ne boire que pendant les repas et surtout de ne pas absorber des liqueurs alcooliques entre les repas.

D'abord, disent-ils, tue à la longue, et les buveurs de brandy, de whisky et de tant d'autres liqueurs dont un fastidieux aujourd'hui abrègent leur vie que l'homme qui ne prend [illegible]

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique;

[illegible]

[illegible]

Se tuer en buvant! voilà le mot de la fin.

A ceux donc qui ne veulent pas se tuer en buvant, nous disons: Cessez de boire des liqueurs fortes; buvez une liqueur saine, hygiénique, qui aiguisera votre appétit, fortifiera votre digestion et débarrassera l'estomac [illegible]. Changez vos trop funestes habitudes. D'abord ôtez votre estomac, et vous êtes sûr de rendre [illegible]. Buvez pendant huit jours du Newfoundland Bitter, et nous sommes assurés que vous vous en trouverez bien, que vous en ferez votre liqueur préférée; car le Newfoundland Bitter flatte le goût, calme les [illegible]

l'estomac en très bon état.

Ainsi donc, que les personnes bien portantes, qui veulent conserver leur santé intacte et ne pas l'altérer [illegible] par l'abus des boissons alcooliques, n'oublient pas que le Newfoundland Bitter est une liqueur agréable, saine, hygiénique et tonique.

Le Newfoundland Bitter est aussi

Le Bitter des Familles.

et les malades qui commencent à en connaître les bienfaits le recommandent chaudement.

Que de fois dans une famille, n'est-on pas pris subitement par une légère indisposition, qui ne met pas la vie en danger, mais qui fait souffrir beaucoup. On se sent à table sans appétit, on éprouve des crampes d'estomac, on est pris subitement d'une indigestion, ou à la migraine, de violentes coliques, des douleurs dans les côtes, on est tourmenté par des gaz; les enfants éprouvent des maux de ventre, ou qu'ils ont trop mangé. Dans tous ces cas, et dans bien d'autres, qu'il serait trop long d'énumérer, ne négligez jamais de prendre ou de donner un petit verre de

Newfoundland Bitter

et vous serez surpris de voir la rapidité avec laquelle notre liqueur amène la guérison; c'est que le Newfoundland Bitter est un excellent stomachique de l'estomac, réveillant toujours l'appétit, faisant cesser les crampes d'estomac et faisant taire les douleurs qui accompagnent la digestion chez beaucoup de personnes, chez les Dames en particulier. Cette propriété efficace du Newfoundland Bitter est due au choix de plantes choisies et reconnues par les médecins comme stomachiques et apéritives. Aussi les Dames et les enfants s'y appellent [illegible] et digestion douloureuse feront bien de prendre un petit verre de Newfoundland Bitter avant et après les repas.

Quant aux propriétés toniques du Newfoundland Bitter, elles sont très énergiques, et il suffit d'en prendre pendant quinze jours pour que les personnes qui ont le sang pauvre et les nerfs ébranlés en retirent le plus grand avantage. La force revient, le sang devient riche, l'embonpoint reparaît, l'appétit est vif, les digestions faciles, le sommeil réparateur. Les dames et les jeunes filles, qui sont les plus éprouvées de violentes douleurs dans les reins et dans le bas ventre, se trouveront bien soulagées, si elles prennent du Newfoundland Bitter. L'énergie de cette liqueur produit dans ces conditions spéciales des cures vraiment merveilleuses.

Dans les campagnes où les

Fièvres sont endémiques

et où les effluves des bords des rivières, et des Pays qui occupent dans les bois sont si pernicieux, en devra combattre l'action d'un air vicié, et couvert d'une nourriture composée de viandes salées, par l'usage journalier du Newfoundland Bitter.

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

rien ne peut remplacer le Newfoundland Bitter son activité tonique, excitante et fortifiante est vraiment remarquable; aussi la vogue de notre bitter dans ces campagnes est-elle considérable et tous les jours la vente augmente-t-elle.

C'est le Bitter du Sud.

c'est-à-dire des pays chauds, où le sang s'appauvrit vite, et où l'appétit disparaît rapidement. Les sueurs profuses, l'action d'un soleil brûlant et l'influence morbide du sol détériorent l'organisme, et pour lutter contre ces causes réunies de maladies, il n'est pas de meilleur remède que le Newfoundland Bitter; car nous ne saurions trop le répéter, ces actions causes énergiques et agissent sur l'estomac, comme tonique bienfaisant. Or, toutes les maladies qui sont engendrées par la pauvreté du sang, la faiblesse du système nerveux et la perte d'appétit sont dans ce pays-là les plus nombreuses.

M. JULES TARBOS, de la Nouvelle-Orléans,

ET

MM. HOLT, MURRAY & CO., Mobile,

sont agents, ils le vendent par charrette au commerce.

On le trouve dans toutes les grosseries en gros des deux villes.

Nos agents ont l'ordre de faire au commerce des conditions aussi favorables que possible.

Les caisses contiennent une douzaine de bouteilles.

EDMUND DEXTER & SON,

49 & 51, Sycamore street,

CINCINNATI, OHIO.

1er avril—1a

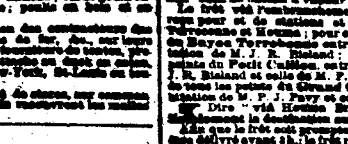

CASSIDY & MILLER,

No 162 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans

VOILIERS et agents de la Manufacture [illegible] de coton.

Manufacture, en gros et en détail de duck Woodbury, Druid et Ontario, de tous poids et de toute largeur, de 1 à 9 pieds.

Et ont en magasin un grand choix de tentes, [illegible] couvertures de toile, draps et [illegible] [illegible] de toutes les couleurs; [illegible] et de Manille; poulie en bois et en fer.

Ils appellent l'attention des entrepreneurs des compagnies des chemins de fer, &c., sur leurs grandes facilités pour la fourniture de tentes, [illegible] et tout ce qui se rattache au [illegible] et à aussi bon prix qu'à New-York, St-Louis ou toute autre ville du Nord.

[illegible]

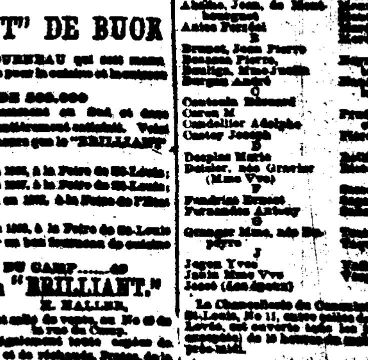

"BRILLIANT" DE BUCK

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit maintenant offert aux États-Unis pour la cuisine et la consommation.

PLUS DE 300,000

ont été employés constamment au Sud et dans l'Ouest, et on en est entièrement satisfait. Voici quelques-uns des honneurs que le "BRILLIANT" s'est a ses qualités:

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis;

PREMIER PRIX, en 1870, à la Foire de St-Louis;

MÉDAILLE EN OR, en 1869, à la Foire de l'État de la Louisiane;

PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

Si vous voulez avoir un bon fourneau de cuisine allez au No

46.......RUE DU CAMP.......46

Et achetez un "BRILLIANT."

E. HALLER,

Dépôt de quincaillerie et coutellerie de poêles, au No 46 de la rue du Camp.

On y trouvera également toute espèce de fourneaux de cuisine et de réchauds, [illegible]

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

RÉDUCTION DES PRIX

DES EXCURSIONS DE DIMANCHE.

LA Compagnie vendra, jusqu'à nouvel ordre, les billets d'excursion du dimanche aux prix suivants:

De la Nlle-Orléans à

Baie St. Louis et retour	$2 00
Passe Christian et retour	2 00
Mississippi City et retour	2 50
Biloxi et retour	2 50
Ocean Springs et retour	2 50
Est Pascagoula et Retour	3 00

Ces billets ne sont bons que sur le train quittant de la Nlle-Orléans le dimanche matin, à sept heures vingt minutes, et sur le train qui revient le soir du même jour.

Les billets se vendent aux bureaux de la Compagnie, à l'angle des rues Camp et Commune, et à la station de la rue du Canal.

Les passagers devront acheter des billets d'excursion du dimanche afin de bénéficier de ces prix, et se rappeler qu'ils ne sont valables que pour l'aller et le retour du même jour.

G. W. R. BAYLEY,

31 août—1m Surintendant général.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

[illegible]

EN CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES QUI FORMENT

"La Route des Montagnes Bleues et [illegible]" offre aux voyageurs la voie la plus directe, la plus courte, la plus rapide et la meilleure pour tous les points des États du Sud, du Nord et de l'Est.

VOIE DIRECTE PAR RAIL, SANS TRANSBORDEMENT EN OMNIBUS OU EN BATEAU.

Le trajet actuel, entre la Nouvelle-Orléans et New-York, se fait en 76 1/2 heures.

Cette route est bordée de correspondances, à Mobile, avec le Chemin de fer de Mobile et de l'Ohio, pour tous les points de l'Ouest, du Nord et de l'Est; et, à Montgomery, avec les lignes de l'Est, via Atlanta et Augusta, pour les villes du Nord et de l'Est.

Des Wagons-Dortoirs Pullman's Palaces, allant directement à Lynchburg, Virginie et à St-Louis, sans changement, sont attachés aux trains qui part, tous les jours, de la Nouvelle-Orléans à 4.30 de l'après-midi.

Le nouveau chemin—court et direct—qui mène à Louisville par Montgomery et Decatur, sera ouvert au 1er octobre.

A partir du 29 juin, les trains partiront de la Nouvelle-Orléans comme suit:

7:20 A. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS portant la malle, pour les villes de bains de la côte et Mobile.

4 P. M.—TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE, Train Omnibus pour la côte, allant à Ocean Springs.

5:30 P. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS pour les principales villes de bains de la côte, et Mobile, en correspondance directe et rapide, avec WAGONS-DORTOIRS, par la route des Montagnes Bleues pour Washington et New-York; et avec Wagons-Dortoirs allant directement par la ligne de Mobile, Ohio et Iron Mountains, pour St-Louis sans changement.

Ce train porte la malle du Nord et de l'Est.

ARRIVÉES.

Les trains arrivent: De Mobile, à 9.30 P. M. et à 10.10 P. M.; et d'Ocean Springs, à 9 30 A. M.

Bureaux pour la vente des billets—Galveston, au Wharf Morgan: Nouvelle-Orléans, à l'angle des rues du Camp et de la Commune, dans le bâtiment en fer, vis-à-vis du City Hotel.

Bagages enregistrés aux points de départ à destination.

G. W. R. BAYLEY,

1er juin Surintendant général.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DE MOBILE ET DU TEXAS.

Division de la Louisiane

De la Nlle-Orléans à Donaldsonville, 68 milles.

Convois de passagers tous les jours de la Nlle-Orléans à Donaldsonville, aller et retour. Billets d'excursion à Donaldsonville, et retour, le dimanche, $3 00.

Le train part du dépôt de la rue du Canal, tous les jours, à 7 et [illegible] du matin.

Excursions sur le fleuve, tous les Dimanches par le steamer Frances.

Les passagers et le frêt sont reçus au pied de la rue Calliope. On ne reçoit pas comme frêt le bois de construction, les briques, les marchandises lourdes, les gros articles et les articles de grande pesée.

Les billets se vendent au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel, au bord du ferry FRANCES.

G. W. R. BAYLEY,

1er mai Surintendant général.

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

A DATER du 21 avril, l'embarquement du chemin, en ville, sera établi à l'ancien dépôt, rue des Champs-Élysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.........25 cents.

Pour la station de Gentilly—aller et retour—15 cents.

A partir de la susdite date, le service sera comme suit:

Départs de la ville.		Départs du Lac.	
5 heures A. M.		7 heures A. M.	
7.30	"	[illegible]	"
[illegible]	"	[illegible]	"
[illegible]	"	[illegible]	"
[illegible]	"	[illegible]	"
1 heure P. M.		[illegible]	"
[illegible]	"	[illegible]	"
[illegible]	"	[illegible]	"
[illegible]	"	[illegible]	"
[illegible]	"	[illegible]	"

Les dimanches, les convois partiront toutes les demi-heures, des deux côtés.

Un char à convoi partira de la ville, tous les matins, à 6 heures, et, du Lac, une heure après le dernier char à vapeur.

Un train de nuit partira de la ville tous les DIMANCHES de [illegible] heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter à la station de Gentilly doivent en avertir le conducteur avant le départ du convoi.

THEO. J. DIMITRY,

Mars 1 Surintendant général.

[illegible]

Changement d'heures de départ.

A partir du 2 juin 1872, les convois du

Grand Chemin de Fer de Jackson (Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Mississippi Central et Mississippi and Tennessee)

Partiront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7.30 A. M.	Express	11.20 P. M.
Malle	7.30 P. M.	Malle	9.30 A. M.
Accommodation	4.15 P. M.	Accommodation	9.10 A. M.

Convoi de la malle, tous les jours, excepté, tous les jours, excepté le dimanche.

Ces convois parcourent le plus rapidement

La distance qui sépare la Nouvelle-Orléans de Memphis, Chicago, St-Louis, Louisville et toutes les villes et stations intermédiaires.

Les Wagons-palais de Pullman (pour le jour et pour la nuit) de la Nouvelle-Orléans à Memphis, Humboldt et Louisville, gratis.

P. S. JONES, Agent pour les billets, Galveston.

A. D. SHELDON, Agent pour les billets, Nouvelle-Orléans.

C. P. ATHORE, Agent-général pour les passagers.

F. E. CAREY, Agent-général pour les billets.

E. D. FROST, Surintendant général.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se rendra au CONVOI DES PASSAGERS qui quitte d'Alger à huit heures A. M.

Des billets de commutation pour cent milles à 25 et des billets pour toutes les stations sur le chemin sont vendus au bureau des commerçants.

Tout frêt doit être payé d'avance.

Le frêt pour le chemin et les débarcadères du Têche est livré à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville. Le frêt pour tous les débarcadères du Bayou Vermillion, des rivières Sabine et [illegible] [illegible] [illegible] pour le Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté par les bateaux à vapeur sur toute la route.

Le frêt est transporté aussi de Houma sera reçu pour et de stations sur la ligne de Terrebonne et Houma; pour et de tous les points du Bayou Terrebonne entre Houma et l'habitation de M. J. R. Bisland; pour et de tous les points du Petit Caillou, entre l'habitation de M. J. R. Bisland et celle de M. F. J. Pavy; et pour et de tous les points du Grand Caillou, entre l'habitation de M. F. Pavy et celle de M. Butler.

Dire "via Houma Branch" et marquer [illegible] la destination sur tous les colis.

Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 5 h.; le frêt reçu après cette heure ne partira que le lendemain.

GEO. PANDELY,

Surintendant.

Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Royale et Hospital.

Il ne sera point reçu de frêt après 3 heures, les [illegible]

8 mai— CHS. A. WHITNEY & CO. Ag'ts.

Consulat de France.

AVIS MENSUEL—SEPTEMBRE 1872.

Sont invités à se présenter à ce Consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis ou connaissances sont priés d'en donner avis au Consulat:

A	M
Audigner, Pierre Henri	Michel François
Abadie, Jean, de Montbazon	Moreau François / Morand [illegible] / Mouchel Ferdinand
Astoz Fernand	Moutou [illegible] / Mouton Dominique
B	N
Brunet, Jean Pierre	Noguy Louis et Annette
Beausoleil Pierre	
Bourgeois, Marie Justin	Nicolas, Camille et A. [illegible]
Burgue André	
C	P
Couteaux Léonard	Prudhomme M., de Nabuchodonosor
Couret M.	
Candellier Adolphe	Piroelle Hortense
Castor Joseph	
D	R
Despiau Marie	Raffin Frédéric
Deleber, née Grenier (Mme Vve)	Richard Mlle Ellé
F	S
Pendrisse Ernest	Simonet Théodore
Fernandez Anthony	Sampietro Jean
G	Salmar Jean
Granger Mme, née Dupayre	T
	Tuzin Emile / Toquet Marc
J	V
Jegou Yves	Valla Jean
Jules Mme Vve	Vergier Emmanuelle
Jossé (des Agents)	

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et Victoire, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.